

**COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVANT  
DU 27 OCTOBRE 2020**

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauvant, dûment convoqués le **21 octobre 2020**, se sont réunis le **27 octobre 2020 à 19 heures**, à la salle N° 3 de l'école Bernard Morand de Saint-Sauvant, de manière exceptionnelle en raison des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc AUDOUIN, Maire, pour délibérer sur les affaires nécessaires à l'ordre du jour, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents:** Jean-Marc AUDOUIN, Yann DE PENQUER, Bruno LEBRETON, Catherine LEVEQUE, Irène NIGEOU, Mauricette PETIT, Sylvie RENON, Alain SERIS

**Absents :** Julien MILLET (pouvoir Jean-Marc AUDOUIN), Anne RAYNAUD (pouvoir Mauricette PETIT)

**Secrétaire de séance :** Bruno LEBRETON

-----  
La séance est ouverte à 19h02  
-----

ORDRE DU JOUR

0° Approbation PV du conseil municipal du 16 septembre 2020

1° Délibération : Demande de subvention auprès du Conseil départemental – répartition du produit des amendes de police

2° Délibération : Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire du Centre De Gestion 17

3° Délibération : Augmentation du loyer - Appartement rénové 1<sup>er</sup> Droite 14 rue des écoles

4° Délibération : Annule et remplace Décision Modificative N° 1

5° Délibération : Annule et remplace Décision Modificative N° 3

6° Délibération : Décision Modificative N° 4

**0° PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2020: approuvé à l'unanimité**

**1° DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de constituer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police (taux de 50% pour les communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants).

Les travaux concerneraient les travaux suivants (montant des travaux, à titre indicatif) :

- Chemin des Maines / Chemin de l'Espérance	15 000 € HT
- Place Gilberte Bouquet	16 000 € HT
- Grande Rue du Pont / Rue du Treuil Pinaud	22 500 € HT

soit un total de 53 500 EUROS HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention auprès du Conseil Départemental,

- ATTESTE du non commencement desdits travaux.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

## 2° DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION 17

Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération n° 2020-12 du 27 janvier 2020, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant ; qu'en cas d'adhésion au contrat groupe, la commune sera amenée à signer une convention de gestion avec le Centre de Gestion, dont les frais de gestion versés au Centre de Gestion s'élèvent à 0,30 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et à 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC ;

### Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 24 août 2020 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie ALLIANZ VIE et le courtier GRAS SAVOYE ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ; que ce contrat doit être soumis au code de la commande publique

### APPROUVE

Les taux et prestations négociés pour la collectivité de Saint-Sauvant par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

### DECIDE

1. D'accepter la proposition du Centre de Gestion, à savoir ;
  - Assureur : ALLIANZ VIE / GRAS SAVOYE
  - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2021

### Taux et prise en charge de l'assureur :

Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL	
<i>Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL</i>	
DÉCÈS + ACCIDENT DE SERVICE / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE (Y COMPRIS TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE) + INCAPACITÉ (MALADIE ORDINAIRE, DISPONIBILITÉ D'OFFICE, INVALIDITÉ TEMPORAIRE) + MALADIE DE LONGUE DURÉE, LONGUE MALADIE (Y COMPRIS TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE ET DISPONIBILITÉ D'OFFICE) + MATERNITÉ / ADOPTION / PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT AVEC UNE FRANCHISE DE 15 JOURS PAR ARRÊT, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	Taux applicable sur la masse salariale assurée 7,38 %

<i>Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public</i>	
Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre : ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE+ MALADIE GRAVE + MATERNITÉ / ADOPTION / PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT + MALADIE ORDINAIRE AVEC UNE FRANCHISE DE 10 JOURS PAR ARRÊT, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	Taux applicable sur la masse salariale assurée <b>1,05 %</b>

D'adhérer à compter du 1er janvier 2021 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation(1), pour une durée de quatre années (2021-2024), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois ;

D'autoriser le Maire/Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion ;

PREND ACTE

Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat (0,30 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC), s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement, et directement au Centre de Gestion ces frais de gestion ;

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

**3° AUGMENTATION DU LOYER – APPARTEMENT RÉNOVÉ 1<sup>ER</sup> DROITE 14 RUE DES ÉCOLES**

Monsieur Le Maire explique aux membres du conseil municipal que les travaux de rénovation du logement communal 1<sup>er</sup> Droite (F4), 14 rue des écoles, sont en phase d'achèvement.

Ce logement sera disponible à la location début novembre.

Monsieur le Maire propose une augmentation de loyers comme suit :

Pour rappel ancien loyer : 434,71 € + 85,00 € de charges, soit 519,71 €

457 Euros mensuel + 85 Euros de provisions pour charges de chauffage.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, approuve l'augmentation de loyer ci-dessus proposée et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

**4° ANNULE ET REMPLACE DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de prendre des crédits supplémentaires suivants pour l'exercice 2020, pour enregistrer les opérations d'ordre relatives aux travaux d'éclairage public effectués par le SDEER au niveau de l'escalier médiéval, entre la Place Gilberte Bouquet et la Place du Marché :

INVESTISSEMENT		
ARTICLE – OPERATION	RECETTE	DEPENSE
21534 (SDEER) 041 Opérations Patrimoniales		+ 6 075.79 €
168758 (SDEER) 041 Opérations Patrimoniales	+ 6 075.79 €	
<b>TOTAL</b>	+ 6 075.79 €	+ 6 075.79 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les virements de crédits.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

### 5° ANNULE ET REMPLACE DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur Jean-Marc AUDOUIN explique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de prendre des crédits supplémentaires suivants pour l'exercice 2020, afin d'enregistrer le montant de la première échéance (capital en section d'investissement et intérêts en section de fonctionnement) de l'emprunt de 60 000 €, voté lors du Conseil Municipal du 10 juin 2020 :

FONCTIONNEMENT		
ARTICLE – OPERATION	RECETTE	DEPENSE
6688 Charges financières - Autres		- 136.50
66111 Intérêts réglés à l'échéance		+ 136.50
INVESTISSEMENT		
ARTICLE – OPERATION	RECETTE	DEPENSE
2313 Op. n°1801 Circuit des vieilles pierres Constructions		- 1434.49
1641 Emprunts en Euros		+ 1434.49
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la présente décision modificative.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

### 6. DECISION MODIFICATIVE N° 4

Monsieur Jean-Marc AUDOUIN explique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de prendre des crédits supplémentaires suivants pour l'exercice 2020, pour l'opération 18 – Bâtiments Publics afin de régulariser les montants des travaux de rénovation du logement 1<sup>er</sup> Droite, et pour actualiser les montants de subventions versées aux associations en 2020:

FONCTIONNEMENT		
ARTICLE – OPERATION	RECETTE	DEPENSE
6574 Subvention LA GRAND'OURSE		- 500.00
6574 Subvention BIG UP 17		+ 500.00
INVESTISSEMENT		
ARTICLE – OPERATION	RECETTE	DEPENSE
2111 Op. n°1801 Circuit des vieilles pierres Terrains nus		- 4 310.00
2315 Op. n°18 Bâtiments Publics Installation, matériel et outillage technique		+ 4 310.00
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la présente décision modificative.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h23.  
-----

Audouin Jean-Marc	De Penquer Yann	Lebreton Bruno
Lévêque Catherine	Millet Julien	Nigeou Irène
Petit Mauricette	Absent (pouvoir)	Renon Sylvie
	Raynaud Anne	
	Absent (pouvoir)	
	Séris Alain	